



Aux membres du Conseil d'Administration de l'UCIL

Le 24 avril 2020

Chers administratrices et administrateurs de l'UCIL,

Dans cette période inédite de confinement général, votre fédération a, comme tant d'autres organismes, cessé ses activités du fait de l'interdiction de se réunir physiquement. Néanmoins, son Comité Directeur s'est réuni par visioconférence pour évoquer la situation générale et anticiper la suite des événements.

Le déconfinement étant clairement programmé pour le 11 mai, il a été décidé de questionner tous les CIL sur ce qui s'est passé sur leur territoire durant cette période, tant au niveau de l'association elle-même qu'au niveau de ses membres : difficultés rencontrées, actions d'entraide et de solidarité réalisées, relations avec l'administration et les élus... Tout ce que vous pourrez nous rapporter nous sera utile pour l'avenir. Une réponse de votre part sous quinze jours nous permettrait de disposer, dès la reprise des activités, d'une large vision sur ce qui s'est passé. Toutes vos idées ou suggestions seront bienvenues. Le secrétariat de l'UCIL ayant continué de fonctionner durant toute cette période, sans ouverture du local de la rue Saint-Jean, vous pouvez correspondre par lettre, courriel ou téléphone avec notre secrétaire Laurence Ordan.

Les médias se focalisant sur la seule crise sanitaire, l'UCIL a continué à vous adresser toutes les informations qui nous sont parues utiles pour la défense des habitants de la Métropole et de leur cadre de vie.

Un problème nous est posé par cette situation, également inédite, d'entre-deux-tours étendu des élections municipales et métropolitaines. Ainsi, un peu plus de la moitié des communes ont vu leur municipalité élue dès le premier tour (mais représentant une très faible part de la population du Grand Lyon), et parmi celles-ci, ni Lyon ni Villeurbanne. Mais les compétences principales relatives au cadre de vie urbain, celles dont s'occupe l'UCIL au niveau de l'agglomération, c'est la Métropole qui les détient, or aucun de ses conseillers, pour la première fois élus au suffrage universel direct, n'a remporté le premier tour. Si le second tour reporté n'a pas lieu fin juin, les deux tours seront probablement refaits fin septembre, ce qui signifie qu'aucune décision politique importante ne pourra être prise avant l'an prochain. Certes, les élus actuels ont été reconduits provisoirement dans leurs fonctions, mais comment prendre des décisions ne relevant pas de la simple gestion courante quand on est sur le départ ? Dans les mois à venir, il sera donc complexe d'intervenir au niveau des élus et de l'administration métropolitaine.

Vous souhaitant de rester tous en bonne santé ainsi que vos proches, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Denis EYRAUD

Président de l'Union des Comités d'Intérêts Locaux de la Métropole de Lyon

UCIL 50 rue Saint-Jean 69005 LYON [siret n° 38485278600027]

tél: 09.66.43.97.71 courriel: u.c.i.l@wanadoo.fr site internet: www.ucil.fr